

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.96

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	27	Pour :	27
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 31 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Francis MUSARD pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Monique PONS, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

**Objet de la délibération : FORMATION SERVICE PETITE ENFANCE :
CRÉATION DE POSTE D'AGENT VACATAIRE**

Exposé :

Depuis quelques années, la commune d'Aucamville organise une formation à l'intention de ses agents du Service Petite Enfance préalablement à la réouverture des structures du mois d'août. Jusqu'à présent, la formation était assurée par des prestataires extérieurs.

La collectivité souhaite cette année confier cette formation à une personne qualifiée ayant une bonne connaissance de l'environnement des agents de la commune. Il apparaît opportun que cette prestation puisse être assurée par un médecin qui intervient sur les structures Petite Enfance de la commune d'Aucamville.

Il est donc proposé que la commune d'Aucamville crée un poste de vacataire pour assurer cette mission.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer un poste de vacataire à temps non complet pour préparer et assurer la formation du Service Petite Enfance.

Article 2 : le vacataire sera rémunéré sur la base horaire de 35 € bruts pour la durée de sa préparation et de son intervention.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au Budget Communal.

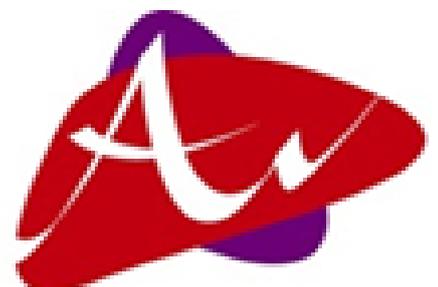
Le Maire,

Document signé électroniquement

Délibération n°2021.96

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210907-07092021_96-DE
Reçu le 14/09/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=#0C144E545246522D3231333130309252535030303139, O=MAIRIE D'AUCAMVILLE, L=SAINT ALBAN CEDEX, C=FR
13/09/2021

Conseil Municipal du mardi 07 septembre 21
Formation service petite enfance : création



AUCAMVILLE